

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 7 février 2024**

Communication n° 07/02.2024

Objet: Tests de circulation dans le cadre du projet de réaménagement du carrefour et du passage inférieur du Perreret. Mise en œuvre des mesures comportant des prescriptions signalétiques aux chemins du Glapin et de Bon Boccard

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Dans le cadre du projet de réaménagement du carrefour et du passage inférieur du Perreret, la Municipalité souhaite vous informer des dernières étapes d'avancement des travaux d'étude. Ces efforts visent à créer un environnement routier plus sécurisé et efficient pour tous les citoyens de Saint-Prex.

Nous sommes à nouveau amenés à procéder à des tests de plan de circulation pour affiner les détails de cet aménagement. L'objectif de ces tests est de définir la circulation dans le carrefour et la signalisation qui y est reliée, dans le but d'améliorer la fluidité et la sécurité routière.

Pour assurer le suivi de ces tests, nous avons sollicité l'installation de deux tubes de comptage situés aux chemins du Glapin et de Bon Boccard (cf. plan ci-joint). Ces dispositifs nous permettront d'obtenir des données précises sur le flux de circulation, facilitant ainsi l'analyse et la prise de décisions éclairées pour l'aménagement futur de cette zone.

En étroite collaboration avec la Région Morges, nous avons mandaté le bureau Transitec pour mener à bien ces tests et mettre en œuvre les mesures expérimentales nécessaires, dont la pose temporaire de la nouvelle signalisation. Ces mesures sont cruciales pour évaluer leur impact sur la circulation et garantir un plan de circulation optimal.

Par ailleurs, il est important de souligner que le projet de la voie verte et les subventions cantonales qui y sont liées sont étroitement associés au réaménagement du carrefour et du passage inférieur du Perreret. Ces synergies renforcent notre engagement en faveur d'une planification urbaine intégrée et durable.

Conformément aux dispositions cantonales, nous sommes heureux de vous informer que ces mesures ont été officiellement publiées par l'Etat de Vaud, à travers l'inspecteur de la signalisation, dans la Feuille des Avis Officiels du 6 février 2024.

Nous tenons à souligner que ces tests et mesures expérimentales seront mises en place du 26 février au 15 mars 2024. Durant cette période, nous sollicitons la collaboration de tous les habitants de Saint-Prex pour observer attentivement les changements et partager leurs retours d'expérience avec les autorités communales, à travers le Service de l'urbanisme et des infrastructures (SUI).

Nous sommes convaincus que cette démarche participative et proactive, combinée à la prise en compte des synergies avec le projet de la voie verte, contribuera à l'élaboration d'un projet de circulation optimale, répondant aux besoins et aux attentes de l'ensemble de notre communauté.

Nous restons à votre disposition pour toute question ou information supplémentaire concernant ce projet et vous remercions pour votre attention.

La Municipalité

Saint-Prex, le 7 février 2024/CB

Pour tout renseignement, s'adresser à M^{me} Véronique Savioz, Municipale, au 076 417 56 86